

Zeitschrift:	Revue suisse d'apiculture
Herausgeber:	Société romande d'apiculture
Band:	97 (2000)
Heft:	6
Artikel:	L'Amitraze : est-ce vraiment le remède miracle contre le varroa?
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-1067866

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Chronique du Liebefeld

L'Amitraze : est-ce vraiment le remède miracle contre le varroa ?

Suite à la parution dans la presse apicole de publicité vantant l'utilisation de l'Amitraze® contre le varroa ainsi que différentes informations faisant état d'une utilisation à grande échelle de cette matière active dans diverses régions de Romandie, le Centre de Recherches Apicoles de Liebefeld juge nécessaire d'informer les apiculteurs à ce sujet.

Un peu d'histoire

La molécule d'Amitraze est à l'origine un acaricide à usage arboricole et a été une des substances utilisée contre le varroa au début des années quatre-vingt, et cela sous forme d'aérosol. La venue sur le marché des produits à base de pyréthrinoïdes (Apistan, Bayvarol) a provoqué l'abandon momentané de l'Amitraze. Avec l'apparition de varroas résistants aux pyréthrinoïdes dans plusieurs pays, dont la Suisse, et la mise sur le marché de lanières à base d'Amitraze (Apivar®), cette matière active a trouvé une seconde vie en France, en Italie et en Amérique du Nord notamment.

Quels sont en fait les avantages et les inconvénients de cette substance en apiculture ?

Sans présenter la même sécurité d'efficacité que le fluvalinate en absence de résistance, l'Amitraze démontre un bon potentiel acaricide contre le varroa, joint, en ce qui concerne les lanières, à la simplicité de traitement.

Résistance

Le principal problème de cette matière active réside dans le fait que les souches de ravageurs résistants sont rapidement sélectionnées et que le produit perd de son efficacité. C'est ainsi qu'en France, on a dû compenser par un prolongement de la durée de traitement la diminution d'efficacité de l'Amitraze. Des essais de laboratoire réalisés à Nice et publiés en 1998 ont montré que le temps létal des varroas traités à l'Amitraze a doublé en trois ans, indiquant la montée d'une résistance. Début 1999, l'*American Bee Journal* révélait la présence de varroas résistants à cet acaricide en Amérique du Nord. Nous le voyons par ces exemples, le processus de développement de résistance est en marche chez le varroa et les jours de l'Amitraze sont comptés. Cette matière active ne permettra de lutter efficacement contre le varroa que quelques années et son utilisation représente une fuite en avant. On peut se poser la question s'il est judicieux d'investir dans un appareillage de fumigation par exemple qui se révélera peut-être inutile après quelques années déjà.

Résidus

Le second problème posé par l'Amitraze est celui des résidus. Il est souvent relevé dans la publicité qu'on ne retrouve pas de résidu d'Amitraze dans les



produits apicoles, car elle se dégrade rapidement. Ceci est vrai, mais la question est de savoir en quoi se transforme la molécule. Diverses études ont montré que la matière active engendre, suite à sa dégradation, trois métabolites dont la toxicologie humaine est encore mal connue.

Que conseiller aux apiculteurs ?

Les désavantages présentés ci-dessus nous incitent à déconseiller aux apiculteurs suisses d'utiliser l'Amitraze pour lutter contre le varroa, d'autant plus que de telles pratiques sont illégales, aucune préparation à base d'Amitraze n'étant actuellement homologuée en Suisse pour l'usage apicole. Ne vaudrait-il pas mieux pour les apiculteurs abandonner la technique qui consiste à recourir à un nouvel acaricide chaque fois que la résistance survient et tenter le saut des méthodes alternatives ? L'expérience à acquérir avec ces méthodes est certainement du temps bien investi car pour l'instant, elles sont les seules à fournir une réponse aux problèmes de la résistance aux acaricides et aux résidus. Il y a actuellement en Romandie assez d'apiculteurs expérimentés en la matière auprès desquels vous pourrez vous informer.

Centre de Recherches Apicoles de Liebefeld

ACLENS: Le point de vente de BIENEN-MEIER

M. Marcel Décornex, « Les Chancels », 1123 Aclens
Tél. (021) 869 91 96

Heures d'ouverture :

Lundi fermé le matin 13 h 30 à 19 h

Jeudi fermé toute la journée

Mardi 8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h

Vendredi 8 h à 12 h

Mercredi 8 h à 12 h et 13 h 30 à 19 h

Samedi 8 h à 12 h

Vacances annuelles du 6 au 20 août 2000

Reprise gratuite des vieux rayons, opercules et cire fondu :

1. Pendant la dernière semaine entière des mois de MARS, AVRIL, MAI, JUIN, SEPTEMBRE et OCTOBRE.

Attention : Hors des dates indiquées, plus aucune cire, etc., ne sera reprise.

2. Nous ne reprenons les cires qu'en échange de nouvelles feuilles gaufrées ou d'autres marchandises. Les bons de cire ne seront plus établis.

**BIENEN
MEIER KÜNTEN**

Une entreprise de R. Meiers Söhne SA

Fahrbachweg 1, 5444 Künten
Tél. (056) 485 92 50
Fax (056) 485 92 55
www.bienen-meier.ch

